



Toulouse, le 09 septembre 2020

Les Inspectrices d'Académie-
Inspectrices Pédagogiques Régionales
L'Inspecteur d'Académie-
Inspecteur Pédagogique Régional
Etablissements et Vie Scolaire

à
Mesdames et messieurs
les professeurs documentalistes
et
les conseillers principaux d'éducation,
S/o de mesdames et messieurs
les chefs d'établissements



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCTANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

IA-IPR
Inspection d'Académie -
Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivi par :
Isabelle FICAT
Isabelle MARCHI-BARBAUX
Lucyna MOARI
Hicham ZAIM

Téléphone
05 36 25 72 14/15/16

Courriel :
ipr@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

Lettre de rentrée des IA-IPR Etablissement et Vie Scolaire Année scolaire 2020-2021

1- Encart commun des lettres de rentrée, collège des IA-IPR

Le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse vous souhaite une bonne rentrée scolaire et vous adresse cette lettre pour porter à votre attention les principaux axes de travail pour l'année scolaire 2020-2021.

Les IA-IPR de l'académie de Toulouse tiennent tout d'abord à remercier l'ensemble des enseignants et des conseillers principaux d'éducation, et plus largement la communauté éducative qui s'est fortement mobilisée pour assurer la continuité pédagogique et éducative durant la période de confinement.

Les pistes de travail et les orientations figurant dans ce lien <https://disciplines.ac-toulouse.fr/node/496> ont vocation à être conduites de manière collective, sous l'impulsion et la direction du chef d'établissement.

2- Encart spécifique de l'inspection Établissements et Vie Scolaire

En cette rentrée scolaire singulière, l'inspection EVS souhaite souligner les points de vigilance dans la mise en œuvre des priorités nationales et académiques décrites ci-dessus, centrés sur les élèves. Leur accueil et accompagnement vers la réussite passeront forcément par la détection précoce des fragilités dans les apprentissages et leur traitement rapide et adapté, par le repérage et le suivi des élèves décrocheurs.

Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation doivent y prendre toute leur place et apporter toute leur expertise à la communauté scolaire.

L'accueil et l'accompagnement des collègues stagiaires dans l'établissement, qui débutent dans le métier dans des conditions particulières et parfois sans aucune connaissance des réalités du terrain, demandent à être renforcés.

Là encore, la solidarité, l'entraide et le partage seront mobilisés pour permettre aux stagiaires de s'approprier les exigences du métier dans les meilleures conditions possibles.

2.1- Thématiques communes aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes

La citoyenneté participative :

Contribuer au développement des compétences citoyennes des élèves

- Quelles compétences citoyennes développer et travailler en vie scolaire et au CDI ?
- Quelle place des CPE et des professeurs documentalistes dans l'apprentissage de la citoyenneté ?
- Comment mieux prendre en compte l'engagement de l'élève dans les activités quotidiennes, dans les instances (CVC, conseils de classe, CVL, CESC, CA...) et plus largement dans la vie démocratique des EPLE ?

Les trois semaines de l'engagement qui débutent cette année le 14 septembre 2020 suivies de la semaine de démocratie scolaire offrent une belle occasion pour lancer, avec les élèves et les membres de la communauté éducative, des projets qui permettront de développer la citoyenneté participative dans l'EPLE. Ces projets renforceront également le sentiment d'appartenance dont l'importance a pu être éprouvée lors de la mise en œuvre de la continuité pédagogique et éducative.

Les compétences langagières :

Une attention particulière sera portée cette année au développement des compétences orales des élèves, conformément aux préconisations de [la circulaire de rentrée 2020](#). Il s'agit d'un enjeu de formation essentiel qui contribue à l'équité scolaire et à la réussite de la vie professionnelle et personnelle.

2.2- Thématiques spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

Ce sentiment d'appartenance, il convient de le renforcer aussi au sein de l'équipe de vie scolaire. Il se construit progressivement, quel que soit le contexte d'exercice, dans le cadre de la mission d'animation et implique la nécessité de **repenser l'accueil, l'accompagnement et la formation des assistants d'éducation tout au long de l'année.**

Le vademecum AED académique, envoyé dans les établissements et disponible sur le site académique, vous propose de nombreuses pistes de réflexion et de travail. Nous vous invitons à vous en saisir lors des réunions et des concertations de l'équipe de vie scolaire mais également dans le cadre des entretiens de positionnement des assistants d'éducation.

https://twitter.com/CPE_Toulouse/status/1303721545219612674

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/cpe-vie-scolaire/note-de-rentree-le-tout-nouveau-vademecum-des-assistants-deduction>

Nous avons pu constater, tout au long de l'année qui vient de s'écouler, combien votre mission en termes de suivi individuel et collectif des élèves avait été déterminante dans le plan de continuité pédagogique et éducative des établissements. Ceci reste une priorité majeure pour cette année et nous vous demandons d'être particulièrement vigilants concernant l'organisation du service de vie scolaire qui doit prévoir les modalités d'un accompagnement rigoureux des élèves et des familles, à distance le cas échéant. Nous vous encourageons à intensifier les réunions de l'équipe de vie scolaire qui constituent des temps de réflexion distanciée et différée essentiels et doivent permettre, en ce début d'année, de fédérer l'équipe autour de priorités clairement affichées. La dynamique collective autour d'un projet commun reste une démarche à privilégier.

2.3- Thématiques spécifiques aux professeurs documentalistes

Les compétences numériques constituent un élément essentiel du parcours scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

Présentes dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que dans les programmes, de l'école au lycée, les compétences numériques s'acquièrent au cours de formations formelles et informelles, dans le temps scolaire et hors temps scolaire.

Leur importance est réaffirmée par l'introduction de nouveaux enseignements au lycée à la rentrée 2019 et par la mise en place d'un cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Les établissements d'enseignement scolaire doivent dispenser une formation aux compétences numériques. Cette formation et l'évaluation des compétences se déroulent dans les enseignements en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, conformément au cadre de référence des compétences numériques.

Les compétences numériques définies par le cadre de référence et acquises par les élèves font l'objet d'une certification nationale délivrée via une plateforme en ligne par le groupement d'intérêt public « PIX » (<https://PIX.fr/>).

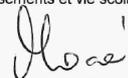
Les professeurs documentalistes, par leur expertise dans ce domaine, ont un rôle primordial dans l'acquisition par les élèves des :

- ✓ **Compétences numériques**
- ✓ **Outils numériques de l'élève au service de son parcours scolaire (ENT, Folios, portails pédagogiques) et de sa citoyenneté numérique.**

Mesdames et Messieurs, Conseillers Principaux d'Education et professeurs documentalistes, votre **rôle éducatif et pédagogique au sein de la communauté scolaire est essentiel.**

Pour vous accompagner dans votre travail, vous trouverez en annexe l'organisation territoriale de l'inspection pédagogique régionale EVS, ainsi que l'ensemble des personnes ressources (missions et contacts) pouvant vous être utiles dans la conduite de vos projets individuels ou collectifs. Des liens vers des ressources utiles et essentielles vous sont également proposés.

Nous vous réitérons toute notre confiance et vous remercions pour votre engagement. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

L'Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale Etablissements et vie scolaire  Isabelle FICAT	L'Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale Etablissements et vie scolaire  Isabelle MARCHI-BARBAUX	L'Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale Etablissements et vie scolaire  Lucyna MOARI	L'Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional Etablissements et vie scolaire  Hicham ZAIM
--	---	--	--

Annexes

1- Ressources (liste non exhaustive):

- Circulaire de rentrée 2020 : <https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2020-au-bulletin-officiel-305132>
- Projet académique 2019-2022 : <http://www.ac-toulouse.fr/cid131704/construisons-ensemble-nouveau-projet-academique.html>
- Vademecum AED académique
- Site académique CPE & Vie Scolaire : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/cpe-vie-scolaire/>
- Arrêté du 30 août 2019 relatif à l'évaluation des compétences numériques acquises par les élèves des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039005188&categorieLien=id>
- Arrêté du 30 août 2019 relatif à la certification PIX des compétences numériques définies par le cadre de référence des compétences numériques mentionné à l'article D. 121-1 du code de l'éducation.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039005181&categorieLien=id>
- Décret no 2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, et au cadre de référence des compétences numériques
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039005162&categorieLien=id>
- Le numérique et les programmes actualisés
<https://eduscol.education.fr/cid133066/le-numerique-et-les-programmes-actualises.html>

2- Organisation territoriale des IA-IPR EVS

- Mme Isabelle FICAT (isabelle-jeanne.ficat@ac-toulouse.fr) : Départements du Lot et de l'Aveyron et bassin Toulouse-Ouest
- Mme Isabelle MARCHI-BARBAUX (Isabelle.Marchi-Barboux@ac-toulouse.fr) : Département du Tarn et bassins de Muret, Toulouse-Est et Toulouse Sud-Ouest
- Mme Lucyna MOARI (Lucyna.Moari@ac-toulouse.fr) : Départements du Gers et du Tarn-et-Garonne et bassins Toulouse Nord-Ouest et Toulouse-Centre
- M. Hicham ZAIM (hicham.zaim@ac-toulouse.fr) : Départements des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège et bassins du Comminges et Toulouse-Nord

3- Chargées de mission auprès de l'Inspection EVS

- Mme Marie-Rose DELEGLISE (marie-rose.deleglise@ac-toulouse.fr), conseillère principale d'éducation
- Mme Mathilde DENJEAN (Mathilde.Denjeau@ac-toulouse.fr), professeure documentaliste